

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Séance du conseil municipal du 5 avril 2011

- Arrêté municipal en date du 16 février 2011 concluant un marché avec Bureau VERITAS de Metz pour les vérifications périodiques des équipements et des installations des bâtiments communaux.
- Arrêté municipal en date du 2 mars 2011 concluant un marché avec la Société ICA Hygiène de Louvigny (57) pour la fourniture de produits d'entretien pour les services municipaux pour un montant maximum annuel de 15 000 € TTC.
- Arrêté municipal en date du 14 mars 2011 modifiant de l'article 1 de l'arrêté du 24 janvier 2011 modifiant celui du 29 novembre 2010 fixant les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2011.